

ALLEMAGNE

L'écart de PIB par habitant qui sépare l'Allemagne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est réduit quelque peu depuis le milieu des années 2000, mais un écart d'utilisation de la main-d'œuvre subsiste. Les réformes du régime de chômage partiel intervenues pendant la crise ont permis d'éviter des licenciements excessifs. Les incitations au travail seront en outre renforcées en 2011 par la suppression progressive de la prestation complémentaire temporaire versée à certains chômeurs de longue durée. Néanmoins, de nouvelles réformes structurelles restent nécessaires dans les domaines suivants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles à la concurrence dans le secteur des services

Les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment dans les services professionnels, limitent la concurrence et, partant, freinent la croissance de la productivité.

Mesures prises : Le barème légal d'honoraires des architectes a été ajusté et simplifié en 2009.

Recommandations : Simplifier le système d'autorisations et de permis. Assouplir les règles de conduite applicables aux services professionnels, par exemple en allégeant encore les restrictions relatives à la coopération entre professions, en libéralisant davantage les prix et en réévaluant la nécessité des restrictions imposées en matière de publicité. Simplifier les conditions d'entrée dans les services professionnels en reconsidérant l'obligation d'affiliation aux chambres professionnelles, en réduisant le nombre d'activités sur lesquelles certaines professions possèdent des droits exclusifs, et en révisant à la baisse les conditions de qualifications à satisfaire pour être membre à part entière d'une chambre professionnelle.

Améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement supérieur

Les taux de diplômés de l'enseignement supérieur demeurent faibles pour les cohortes les plus jeunes, ce qui nuit au développement du capital humain et à la croissance de la productivité.

Mesures prises : Pour les titulaires de diplômes professionnels, les conditions d'accès à l'université fondées sur les qualifications professionnelles ont été harmonisées pour l'ensemble des *Länder* (États fédérés) en 2009.

Recommandations : Reporter l'orientation précoce des élèves et renforcer le soutien linguistique destiné aux jeunes issus de l'immigration pendant toute la durée de leur scolarité. Accorder à toutes les universités une plus grande autonomie en matière de sélection des étudiants et de fixation des droits d'inscription, et mettre en place des dispositifs de prêts étudiants dont le remboursement serait subordonné aux revenus futurs dans les *Länder* qui ne l'ont pas encore fait.

Réduire les coïns fiscaux sur les revenus du travail et effectuer un transfert de charge fiscale vers le patrimoine et la consommation

Le coin fiscal sur le travail demeure élevé, ce qui tient pour l'essentiel au poids des cotisations sociales et réduit l'utilisation de la main-d'œuvre. De manière plus générale, les impôts sur le travail et le capital ont un poids prédominant dans la fiscalité, alors qu'ils induisent des effets de distorsions plus forts et nuisent à l'emploi et à la productivité.

Mesures prises : Les cotisations d'assurance chômage ont été temporairement réduites entre 2009 et le début de 2011 dans une optique de relance budgétaire. Les cotisations d'assurance maladie ont également été revues à la baisse en 2009, mais elles seront rehaussées en 2011.

Recommandations : Alléger les cotisations de sécurité sociale et financer cette diminution en réalisant des gains d'efficience dans le cadre du système de santé et/ou en effectuant un transfert de charge fiscale vers le patrimoine et la consommation – par le biais d'une suppression progressive de certains des taux réduits de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Autres grandes priorités

Réduire les obstacles à l'activité féminine à temps plein

Le nombre moyen d'heures travaillées des mères de famille ayant un emploi ainsi que celui des femmes mariées sans enfant sont sensiblement inférieurs à la moyenne de l'OCDE, ce qui tient en partie à une fiscalité désincitative et au manque de structures de garde d'enfants.

Mesures prises : Le gouvernement prévoit toujours d'augmenter fortement le nombre de places disponibles dans les services de garde d'enfants jusqu'en 2013.

Recommandations : Réduire le taux moyen effectif d'imposition des revenus d'activité des deuxièmes apporteurs de revenu, en remplaçant l'imposition commune des revenus des couples mariés par une imposition individuelle et en instituant des cotisations d'assurance maladie pour les conjoints qui ne travaillent pas.

Alléger la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers

Les dispositions protégeant les contrats réguliers demeurent strictes et l'écart se creuse avec les règles moins protectrices qui s'appliquent aux travailleurs non réguliers, ce qui risque de déboucher sur un marché du travail à deux vitesses.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Alléger la protection des contrats de travail réguliers en réduisant la durée des préavis de licenciement, et en réformant les dispositions relatives aux indemnités versées en cas de licenciement pour motif économique.

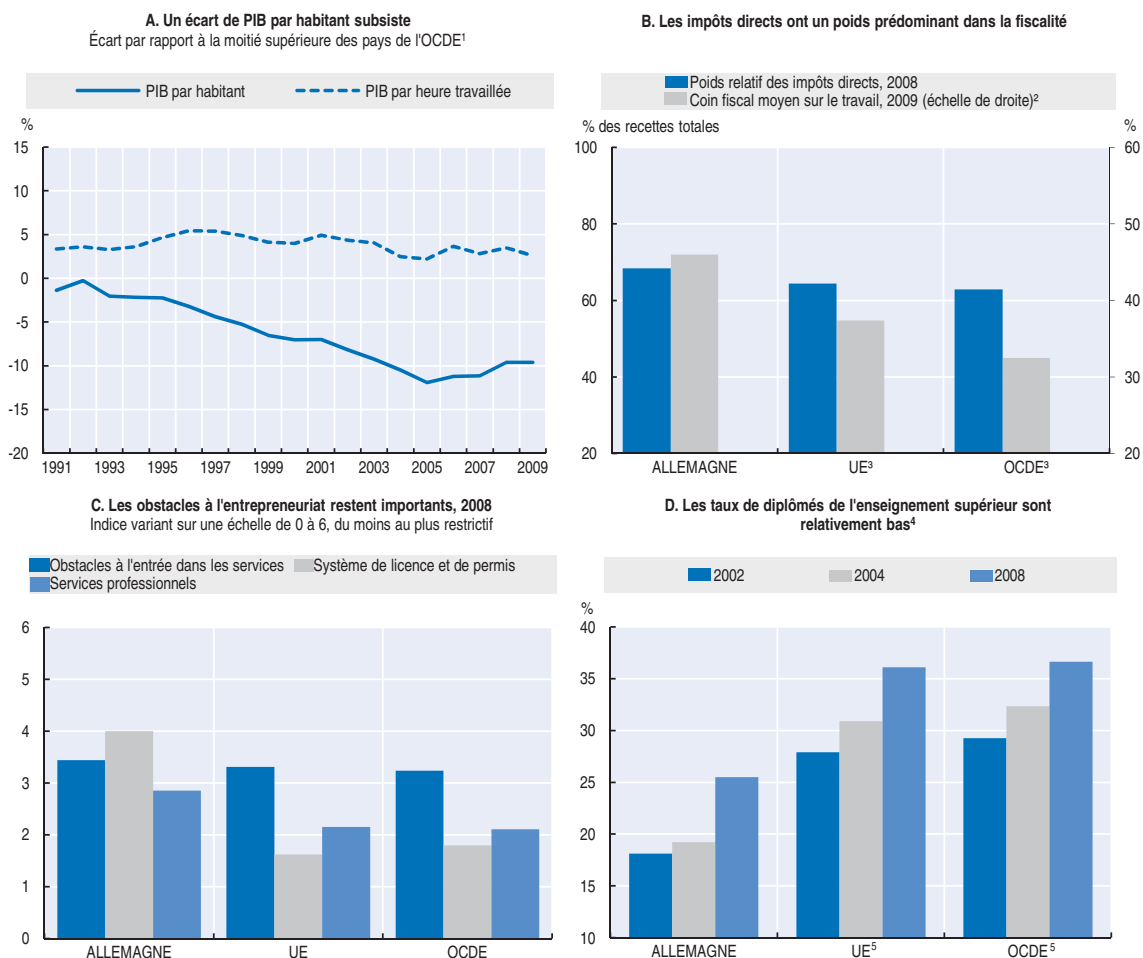
ALLEMAGNE

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage


	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.3	1.3	1.4
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	-0.2	-0.4	0.0
dont : Taux d'emploi	0.3	0.2	0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.5	-0.6	-0.3
Productivité du travail	1.5	1.6	1.4
dont : Intensité capitalistique	0.7	0.8	0.6
Productivité multifactorielle	0.8	0.8	0.8

Source : OCDE (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Pour un célibataire ayant un faible revenu (deux tiers du salaire moyen), sans enfant. Pourcentage de la rémunération totale du travail.
3. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. Somme des taux d'obtention à chaque âge, d'un premier diplôme dans l'enseignement tertiaire de type A.
5. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2010), Bases de données fiscales et sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE (2010), Regards sur l'éducation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932386643>



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2011
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Allemagne », dans *Economic Policy Reforms 2011 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2011-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.